



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie@serscharente.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai 2024, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 06 mai 2024

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – DULAC – MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON - ANDRIEUX.

Absente excusée : Sandrine FANUCCI avec pouvoir à Roland VEAUX
Marie-José VAUZELLE avec pouvoir à Christiane DUTEIL

Absent : Loïc LAFON

Secrétaire de séance : Jean Charles DOBY

ORDRE DU JOUR :

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame DUTEIL, adjointe, présente les propositions d'attributions de subventions suivantes :

- CROIX ROUGE	100.00 €
- DON DU SANG	100.00 €
- A.S. FOOT GARAT SERS VOUZAN	300.00 €
- ASPI 16	500.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
- COURTECHEL	300.00 €

- **HÔPITAL DES ENFANTS** 100.00 €
- **VALECHEL JUDO** 4 500.00 € (versés à la commune par le GrandAngoulême et retrocédés à l'association)

Des demandes non parvenues pourront être examinées ultérieurement.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

2 – VENTE DU BAR

Un acquéreur s'étant déclaré, il convient d'établir un compromis de vente selon le schéma suivant :

- Les bâtiments sont situés sur les parcelles cadastrées A 1320 et A 1322. La Commune autorise la vente de celles-ci à Monsieur FOLLIOT pour un projet de restaurant.
- La Commune cède avec vente de l'usufruit pour 12 925 €, et l'EPFNA cède la nue-propriété pour 97 075 €.

Le montant total de la vente s'élève donc à 110 000 €.

Le déficit de cette opération estimé à 12 000 € est pris en charge par l'EPFNA à hauteur de 80 % et par la commune à hauteur de 20 %.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

LICENCE IV

La Commune louera la licence IV qu'elle possède à Monsieur FOLLIOT, afin qu'il puisse assurer la vente de boissons alcoolisées.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3 – ENQUÊTE PUBLIQUE DES BIBOTS

L'enquête publique de la cession d'une partie du chemin des Bibots à un particulier a été effectuée. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à cette vente.

Les formalités (notaire) peuvent être poursuivies.

Accepté à l'unanimité.

4 – ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques vacances aux personnels titulaires et contractuels.

Une somme de 1 200 € est nécessaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5 – BORNE DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE

Monsieur MAHERAULT adjoint, présente le retour du sondage auprès de la population.

Un avis largement favorable à cette initiative est constaté.

La poursuite de l'étude du projet peut être envisagée.

Proposition acceptée.

6 – BATIMENT URAMEL

Monsieur MAHERAULT fait état d'une proposition de location.

Avis favorable du Conseil sous réserve de la prise en charge des travaux d'intérieur par le demandeur.

Un loyer minimisé pourrait être demandé jusqu'à concurrence du montant des travaux.

Monsieur DOBY contrôlera les aménagements effectués.

Accepté à l'unanimité.

7 – ECOLE

Monsieur MAHERAULT propose que la Commune achète le logiciel souhaité par l'école « ENT ONE » (relation avec les parents) sous forme d'avance sur les crédits affectés à l'enseignement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.